

**Conseil économique et social**

Distr. générale
28 mars 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules****163^e session**

Genève, 24-27 juin 2014

Point 17.8 de l'ordre du jour provisoire

État d'avancement de l'élaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux (RTM) ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants – RTM n° 15 (Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers – Phase 1 b))

**Autorisation d'élaborer des amendements au RTM n° 15
concernant la Procédure d'essai mondiale harmonisée
pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers****Communication du représentant de l'Union européenne***

Le texte ci-après, qui vise à modifier le RTM n° 15 et à proroger le mandat du groupe de travail informel WLTP, a été adopté par le Comité exécutif de l'Accord de 1998 à sa session de mars 2014 (ECE/TRANS/WP.29/1108, par. 100). Il est fondé sur le document ECE/TRANS/WP.29/2014/30, non modifié. Cette autorisation est transmise au Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE). Une fois adopté, ce document sera joint en appendice à l'amendement au RTM, conformément aux dispositions des paragraphes 6.3.4.2, 6.3.7 et 6.4 de l'Accord de 1998.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2012-2016 (ECE/TRANS/224, par. 94, et ECE/TRANS/2012/12, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

GE.14-21569 (F) 030614 040614



* 1 4 2 1 5 6 9 *

Merci de recycler



I. Généralités

1. Le 23 août 2013, le groupe informel pour la mise au point d'une procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP) a soumis un projet de texte de Règlement technique mondial (RTM) que la WLTP (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2013/13) au Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29).
2. Le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2013/13, tel que modifié par le document informel GRPE-67-04-Rev.1, a été adopté par le GRPE à sa soixante-septième session, tenue le 14 novembre 2013. Le WP.29 examinera le texte final en mars 2014 (ECE/TRANS/WP.29/2014/27).
3. Le texte adopté par le GRPE rend compte des travaux concernant la «Phase 1a» du projet de d'élaboration du RTM sur la WLTP. Il couvre l'élaboration d'un cycle d'essai mondial harmonisé pour les véhicules utilitaires légers ainsi que les procédures d'essai correspondantes, comme décrit dans le document ECE/TRANS/WP.29/2009/131 (Phase 1 du processus WLTP). Ce texte a été élaboré à la suite d'un allongement de quatre mois des travaux et a nécessité l'organisation d'une session supplémentaire du GRPE en novembre 2013, comme approuvé par le WP.29 à sa 156^e session (mars 2012). Le mandat actuel du groupe de travail informel WLTP a pris fin avec la soumission de ce projet de texte au GRPE.

II. Proposition, projet de plan de route et prorogation du mandat du groupe de travail informel WLTP

4. Le texte actuel du RTM sur la WLTP décrit un cycle d'essai d'homologation complet. Cependant, le projet de texte de la «Phase 1a» du RTM ne comprend pas plusieurs éléments techniques qui pourraient améliorer considérablement l'application de ce texte réglementaire. Une prorogation du mandat du groupe de travail informel WLTP, soutenue par l'Union européenne et le Japon, permettrait de s'attaquer à l'élaboration de ces éléments techniques. Cette tâche devrait être appelée «Phase 1b» et devrait durer jusqu'en 2016.
5. On trouvera une feuille de route et une sous-structure possible du groupe de travail informel WLTP à la figure 1. La figure 2 contient une liste indicative de questions qui seront réglées au cours de la «phase 1b».
6. Outre les tâches mentionnées expressément à la figure 2, le groupe de travail informel WLTP s'attèlera aussi, pendant la période de son mandat, à toute autre tâche qui semble utile pour l'élaboration du cycle d'essai mondial harmonisé pour les véhicules utilitaires légers et des procédures d'essai correspondantes. Le groupe de travail informel WLTP pourra aussi choisir sa structure interne et son mode de gestion, par exemple via la désignation de présidents et de secrétaires, en fonction de ses besoins.

Figure 1
Groupe de travail informel WLTP: organisation

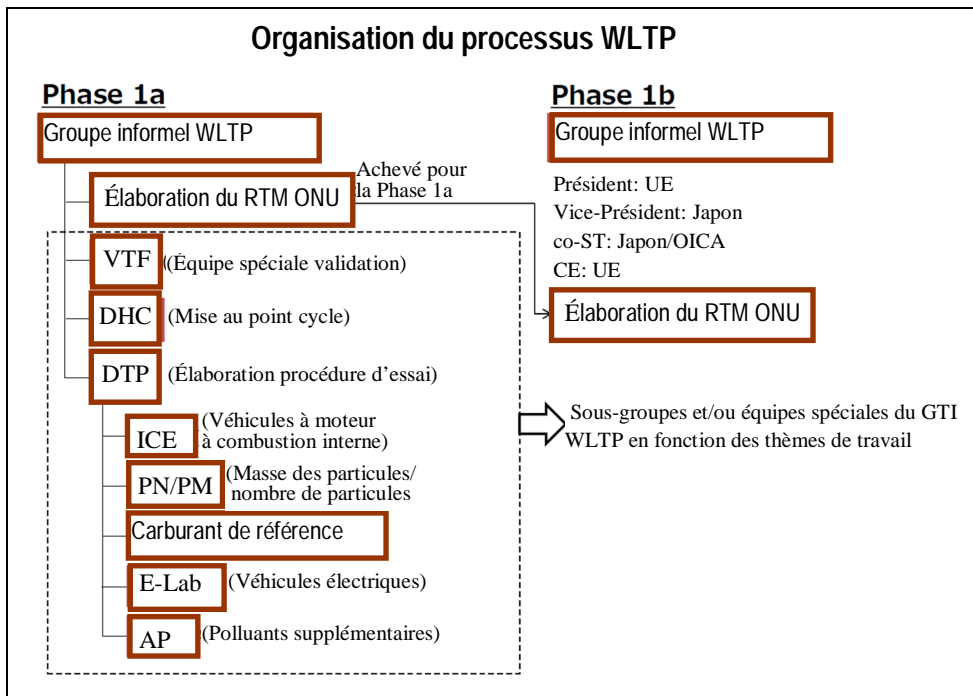


Figure 2
WLTP «Phase 1b»: plan de route indicatif

Points	2014				2015				2016			
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Travaux de la Phase 1b												
Groupe de travail informel WLTP et élaboration du RTM					documents informels				documents de travail			
Documents pour le GRPE/WP.29					71 ^e GRPE				72 ^e GRPE → 169 ^e WP.29			
a) LabProClCE												
i) Méthodes de normalisation, index de la courbe de vitesse												
ii) Evaluation du point de vue de la consommation d'énergie et de la variation de la vitesse absolue pour les écarts par rapport à la courbe de vitesse	←								→			
iii) Essai en soufflerie en tant que variante de méthode pour la détermination de la résistance à l'avancement sur route												
iv) Essai supplémentaire avec des conditions représentatives en matière de température régionale et de périodes de stabilisation thermique												
b) VE-VEH												
i) Méthode de calcul de l'autonomie au cours de chaque phase pour les véhicules électriques purs (VEP)												
ii) Procédure d'essai raccourcie pour l'essai d'autonomie des VEP												
iii) Émissions combinées de CO ₂ (consommation de carburant pour chaque phase pour les véhicules électriques hybrides à recharge extérieure (VEH-RE))												
iv) Puissance et vitesse maximale pour les véhicules électriques hybrides (VEH) et les véhicules électriques purs (VEP)												
v) Approche d'essai combinée pour les véhicules hybrides électriques à recharge extérieure (VEH-RE) et les véhicules électriques (VEP)	←								→			
vi) Véhicules à piles à combustible												
vii) Facteurs d'utilisation												
viii) Préconditionnement												
ix) Mode prédominant												
c) APM	←→											
Méthode de mesure pour l'ammoniac, l'éthanol et les aldéhydes												
d) DHC												
i) Critères d'écart par rapport à la courbe de vitesse												
ii) Facteurs de réajustement (réduction à l'échelle) en fonctionnement à plein gaz (WOT)	←								→			
iii) Marche en roue libre et changement de rapports												
e) Tous												
Questions diverses (autres améliorations du RTM)	←								→			
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
	2014				2015				2016			